

NOTE JOINTE AU BP 2017 (Article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe)

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE DES FINANCES DES COLLECTIVITES

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe modifie le cadre règlementaire de la présentation des finances des collectivités locales :

- Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au BP et CA
- Mise en place d'une étude obligatoire sur l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour toute opération exceptionnelle d'investissement.
- Mise en ligne des documents de l'article 107
- obligation de télétransmission des documents budgétaires

Les éléments de la Loi de finances 2017 impactant les collectivités locales sont les suivants :

- Les valeurs locatives sont revalorisées de 0,4%
Mesures de soutien à l'investissement local :
- Reconduction de l'enveloppe exceptionnelle de 200 M€ pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)
- Le FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) est augmenté à 1,2 milliard d'euros
- Les dotations de péréquation (DSRurale et DSUrbaine) sont revalorisées de 180 millions d'euros chacune.
- Stabilisation du FPIC à 1 milliard d'euros.
- L'enveloppe de DSR augmente de 14,5 %, au profit principalement des communes les – riches.
- Les compensations des exonérations de TH sont revalorisées (+46,23%)
- Modification du calcul de la DSR fraction « bourg centre »
- Réduction de moitié de la baisse des dotations pour l'année 2017 (1,7milliard)
- Mise en place du prélèvement à la source, collecte de l'impôt par l'employeur
- Possibilité d'affecter une part de l'Attribution de Compensation en investissement (LFR 2016)
Sur une échelle locale, le fait marquant de l'année 2016, d'un point de vue budgétaire est le passage en FPU engendrant des modifications budgétaires.

BUDGET PRIMITIF 2017

L'élaboration du budget 2017 s'opère dans un contexte macroéconomique de poursuite de la consolidation budgétaire entamée en 2011, dans un mouvement de grandes incertitudes de l'économie mondiale.

Les rapports des commissions des finances du 15 mars 2017 et du 29 mars 2017 ont mis en lumière la trajectoire des finances communales depuis quelques années et montré une projection pour les années à venir.

Le processus inédit de baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, se poursuivra en 2017 sur un rythme certes moins soutenu qu'en 2015-2016. Les blocs régionaux et départementaux sont également mis à contribution, ce qui engendre des tensions financières de nos partenaires institutionnels qui se répercutent sur leurs financements à destination des communes.

En dépit de ces éléments d'inquiétudes, la municipalité a acté le maintien d'un haut niveau de service public, conjugué à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement et un maintien des taux d'imposition. D'ailleurs, les principaux chapitres de dépenses de fonctionnement exceptés les frais de personnel sont envisagés à la baisse.

Les efforts concernent l'ensemble des dépenses de gestion avec une progression modérée de la masse salariale, contenue à 1,45% de croissance par rapport au réalisé 2016. La programmation des investissements, également importante (1 198 354,96 € de dépenses d'équipement), est financée pour près de 41% par des ressources propres (subventions, FCTVA...).

Le recours à l'emprunt n'est pas prévu dans le BP 2017. Le stock de dette de fin d'exercice attendu est donc de 3 271 458,36 euros. Au regard de ces éléments, la solvabilité financière de la ville ressortirait en légère amélioration au terme de l'exercice 2017, avec une capacité de désendettement passant à 6.5 ans, sous réserve du maintien du niveau d'épargne brute de 2016.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

1. Présentation des recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 2 693 056,23 € (2 626 396,00 euros en 2016), auxquelles il convient d'ajouter un résultat reporté de 307 831,94 euros et des opérations d'ordre (amortissement de subventions et travaux en régie) pour un montant de 72 200€.

FONCTIONNEMENT Recettes	Prévision 2016	Réalisation 2016	Proposition 2017
Atténuations de charges	16 055,24 €	23 444,91 €	11 100,00 €
Produits des services	34 180,00 €	42 989,84 €	34 980,00 €
Impôts et taxes	1 927 403,00 €	1 920 869,99 €	1 884 362,00 €
Dotations et participations	606 713,00 €	609 936,59 €	593 940,00 €
Autres produits de gestion courante	48 000,00 €	57 135,24 €	48 000,00 €
Produits exceptionnels	44 500,00 €	17 665,31 €	42 000,00 €
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	- €	83 674,23 €
Excédent fonctionnement reporté	237 045,36 €	237 045,36 €	307 831,94 €
Recettes réelles fonctionnement	2 913 896,60 €	2 909 087,24 €	3 005 888,17 €

La proposition pour l'année 2017 montre une baisse des recettes de gestion courante de 3% par rapport aux recettes encaissées en 2016.

Evolution des bases (CA et état FDL 2017) :

Le chapitre 73, impôts et taxes sera profondément modifié en 2017 en raison de la fusion des communautés de communes. Cette fusion implique des modifications dans les comptes de recette du BP de la commune :

1^{ère} étape : En raison de la fusion des 4 communautés de communes pour la constitution de Sud Vendée Littoral, compte tenu que l'une d'entre elles avait opté pour la TPU lors de la réforme de la taxe professionnelle en 2010, il convient d'harmoniser les régimes fiscaux compensatoires de l'époque.

Ainsi, la part de taxe d'habitation du département versée aux collectivités percevant la fiscalité professionnelle en dédommagement de la réforme de la TP avait induit un rebasage par une augmentation du taux. Ce qui fut le cas pour Sainte Hermine.

Il convient désormais de procéder à un débasage qui revient à restituer à la communauté de communes le produit de TH du Département. Cela permettra d'harmoniser les régimes fiscaux. La communauté de communes compensera la perte de produit par le versement d'une attribution de compensation.

2^{ème} étape : harmonisation des taux de la communauté de communes.

Conformément aux dispositions de l'administration fiscales, les EPCI fusionnés ont l'obligation d'harmoniser les taux d'imposition sur l'ensemble du territoire de Sud Vendée Littoral.

Deux méthodes peuvent être utilisées mais ont automatiquement un impact sur l'imposition des contribuables, les niveaux d'imposition étant très différents entre les anciennes communautés de communes.

Aussi, une méthode dérogatoire permet de garantir le même niveau d'imposition des contribuables sur le territoire de Sud Vendée Littoral.

Cette méthode consiste à aligner les nouveaux taux de CC sur les taux les plus bas des communautés de communes qui fusionnent (donc de baisser l'imposition de la part communautaire). La perte de produit par la communauté de communes (1.6 M€) serait compensée par une hausse de la fiscalité des communes, lesquelles accepteraient en contrepartie de baisser d'autant le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes, donc indolore pour le contribuable.

Ainsi, la pression fiscale sur les contribuables de manière individuelle serait identique.

Les taux seraient alors les suivants :

	Taux 2016 débasé	Taux CC rebasé avant fusion	Taux global 2016	Taux 2016 débasé	Taux CC fusionnée	Taux global dérogatoire	Variation nécessaire des tx communaux	Tx communal après ajustement	Tx CC fusionnée	Taux global après ajustement commune	
SAINTE HERMINE											
Taxe d'habitation	15,83%	13,43%	29,26%	15,83%	10,07%	25,90%	3,33%	19,16%	10,07%	29,23%	-0,04%
Foncier bâti	21,54%	3,53%	25,07%	21,54%	0%	21,54%	3,53%	25,07%	0%	25,07%	0,00%
Foncier non-bâti	54,14%	9,54%	63,68%	54,14%	1,93%	56,07%	7,61%	61,75%	1,93%	63,68%	0,00%

	CA 2016	PREV 2017	PREV 2017	AC
BASES		étape débasage	étape neutralisation des taux	
TAXE D HABITATION	2 284 750,00	2 285 000,00	2 285 000,00	
FONCIER BATI	2 954 900,00	3 003 000,00	3 003 000,00	
FONCIER NON BATI	162 915,00	162 500,00	162 500,00	
CFE				
TAUX				
TAXE D HABITATION	21,38	15,83	19,16	- 76 389,00
FONCIER BATI	21,54	21,54	25,07	- 104 324,00
FONCIER NON BATI	54,14	54,14	61,75	- 12 398,00
CFE				
PRODUITS				
TAXE D HABITATION	488 479,55	361 715,50	437 806,00	
FONCIER BATI	636 485,46	646 846,20	752 852,10	
FONCIER NON BATI	88 202,18	87 977,50	100 343,75	
CFE	-	-	-	
TOTAL PRODUITS	1 213 167,19	1 096 539,20	1 291 001,85	
	Neutralisation des produits		194 462,65	- 193 111,00

D'autre part, il convient de noter que les bases de TH stagnent par rapport à 2016 malgré l'état 41 validé par la CCID et l'augmentation de 0.4% des valeurs locatives décidées par la loi de finances 2017. Il convient d'en déduire qu'il s'agit d'un marqueur constatant éventuellement une pause dans l'arrivée de jeunes familles sur la commune, malgré l'augmentation de la population constatée lors du dernier recensement. Cela conforte les orientations de la municipalité pour la densification du centre-bourg, par le détachement de terrains et pour la création de lotissements.

Evolution des bases physiques de la commune constatée par la CCID sur proposition des services fiscaux :

	Valeurs Locatives avant	Valeurs Locatives après	Bases supplémentaires	Bases supprimées	TOTAL	Dossiers
<u>1 - Evolution des bases physiques en 2016</u>						
Maisons nouvelles		2 401,00	2 401,00		2 401,00	5
Appartements	1 220,00	2 172,00	952,00		952,00	9
Extension	8 342,00	9 790,00	1 448,00		1 448,00	19
Garages, préau, véranda	6 676,00	7 359,00	683,00		683,00	12
Abris de jardin	2 771,00	2 847,00	76,00		76,00	6
Changement de catégories	1 838,00	3 270,00	1 432,00		1 432,00	8
Changement de destination	229,00	830,00	601,00		601,00	3
Démolitions	1 279,00	-		- 1 279,00	- 1 279,00	6
Autres (contestations...)	4 295,00	4 041,00		- 254,00	- 254,00	7
<u>2 - travail de la commission</u>						
Piscines		941,00	941,00		941,00	12
Changement de catégories	4 019,00	6 861,00	2 842,00		2 842,00	10
TOTAL	30 669,00	40 512,00	11 376,00	- 1 533,00	9 843,00	97

Evolution attendue de l'attribution de compensation 2017 = 489 188 € :

L'attribution de compensation est une recette versée par la communauté de communes en compensation au transfert de fiscalité vers l'EPCI ou en revanche une réduction de recette en compensation d'un transfert de charges issu d'un transfert de compétence. Ce montant est proposé par la CLECT (commission locale pour l'évaluation des charges transférées) et validé par le Conseil Municipal.

Cette année, cette AC comprendra :

- Le montant du transfert de fiscalité suite au passage en FPU en 2016 : 567 441 €
- Le coût du transfert de fiscalité vers la CC suite au débasage légal de la TH : 141 209 €
- Pacte financier avec la CC pour la neutraliser l'impôt de chaque contribuable de SVL : - 193 111€
- Estimation du transfert des ZA (compétence obligatoire des CC – loi NoTRE) : - 26 351 €

Evolution des tarifs des services publics à compter de 2017 :

Il est proposé de maintenir les tarifs périscolaires votés en 2016 pour la rentrée 2017, ainsi que le maintien des tarifs des entrées de piscine pour la saison 2017. En revanche conformément au débat tenu lors de la deuxième commission des finances de 2016, il est proposé de réduire de 0.15 € la participation de la commune au coût d'un repas des enfants de l'école publique ; la participation serait alors de 0.40 € par repas à compter de la rentrée de septembre 2017.

Opérations d'ordre, travaux en régie 2017 :

Pour 2017, sont prévus les travaux en régie suivants :

- Aménagement île Ponthouis
- Piste cyclable du Magny
- Aménagement de la Maison du Magny
- Aménagement d'un appartement – ancienne mairie.

Evolution des dotations de l'Etat 2017 :

	2016	2017	Evolution
Dotation forfaitaire	298 111.00 €	265 643.00 €	- 10.9 %
Dotation de solidarité rurale	167 409.00 €	185 471.00 €	+ 10.78%
Total	465 520.00 €	451 114.00 €	- 3.1 %

2. Présentation des dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT Dépenses	Prévision 2016	Réalisation 2016	Proposition 2017
Charges générales	608 130,00 €	607 926,12 €	577 130,00 €
Frais de personnel	1 176 717,68 €	1 150 730,64 €	1 168 440,00 €
Atténuations de produits	19 000,00 €	17 777,00 €	21 500,00 €
Participations	282 208,00 €	265 473,90 €	256 495,00 €
Charges financières	116 000,00 €	113 956,91 €	113 000,00 €
Charges exceptionnelles	20 500,00 €	8 597,82 €	98 674,23 €
Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	83 674,23 €
Dépenses Imprévues	- €	- €	15 000,00 €
Dépenses réelles fonctionnement	2 222 555,68 €	2 164 462,39 €	2 333 913,46 €

a. Dépenses de gestion courantes : une croissance essentiellement due à des hausses sur les charges personnelles (GVT) et une hausse de l'assurance.

- Chapitre 011 - charges à caractère général.

Afin d'assurer un bon niveau de financement de la section d'investissement, il est proposé, suite à la révision à la baisse d'un certain nombre d'articles de réduire de 7% le montant des charges générales dans le BP 2017 par rapport à la consommation en 2016.

- Chapitre 012 - Charges de personnel : une croissance mesurée de 1.45% de CA à CA.

Les dépenses de personnel s'établissent à 1 168 440 euros. L'augmentation du chapitre 012 a été fixée à 1,45% par rapport au CA 2016. L'évolution pour le BP 2017 prend en compte l'augmentation du point d'indice de 0.6% à compter du 1^{er} février 2017.

Ont été également prévues les revalorisations du SMIC, le financement des mesures catégorielles (PPCR) ainsi que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Le tableau ci-dessous indique les évolutions à venir et intégrées dans le projet de BP 2017 concernant les chapitres de dépenses et de recettes en lien avec les charges de personnel, des indemnités des élus et des remboursements sur salaires.

IMPUTATIONS COMPTABLES	BUDGET 2016	CA 2016	PROPOSITION BP 2017	
DEPENSES				
CHAPITRE 012				
6218	20 500,00	8 891,15	3 100,00	Gratification de stagiaires et interventions SEVE
6332	3 610,00	3 525,46	3 610,00	
6336	14 450,00	14 000,74	15 010,00	Cotisation CNFPT identique à 2016 (0,9 %) + augmentation cotisation additionnelle CDG 0,40 % au lieu de 0,25 %
6338	2 200,00	2 115,20	2 150,00	

				Départ d'un agent titulaire à la retraite, Temps partiel 80 % jusqu'en mai 2017 puis reprise temps plein, reprise temps plein à compter du 01/02 , modif temps de travail, valeur du point d'indice +0,6 % au 01/02/2017
6411	717 984,00	725 714,45	732 150,00	
6413	39 220,00	30 287,39	31 090,00	CDD TAP, CDD piscine
64162	17 500,00	9 613,73		Plus d'emploi d'avenir (départ E. GIRAUDET en 2016)
64168		1 676,20	10 160,00	1 CAE année 2017 (Bruno CHAUVET)
6451	128 400,00	122 586,19	124 790,00	Augmentation de la cotisation Accident du travail 1,70 % au lieu de 1,60 %
6453	186 040,00	185 838,36	193 110,00	Augmentation de la CNRACL et de l'IRCANTEC
6454	3 090,00	2 641,67	2 882,00	
6455	28 500,00	28 491,98	31 800,00	A ajuster après réception facture CDG complément de 2016
6456	4 633,00	4 633,00	5 000,00	Montant estimatif : montant exact donné en début d'année
6458	2 400,00	2 314,19	2 450,00	
6475	1 975,00	2 185,25	915,00	5 visites médicales à facturer en 2017 pas de visites médicales en 2017 (43 * 5 = 215) + 700 € pharmacie
6488	6 215,68	6 215,68	4 758,00	Chèques déjeuner en diminution (1 désistement, 2 départs d'agents)
TOTAL	1 176 717,68	1 150 730,64	1 162 975,00	
CHAPITRE 65				
6531	67 460,00	65 304,88	66 800,00	Indemnités élus + DIF Elus locaux
6533	2 800,00	2 648,19	2 900,00	Cotisations retraite : augmentation des cotisations retraites
6534	9 522,00	8 856,96	9 100,00	
6535	1 400,00	990,45	1 100,00	Formation des élus
TOTAL	81 182,00	77 800,48	79 900,00	
RECETTES				
6419	16 055,24	23 444,91	11 100,00	Rbt arrêt maladie estimée (2000 €) (par rapport en 2016, congé maternité et accident de travail) Rbt heures millième Décharge syndicale (1 600 €) Rbt décharges syndicales Décharge syndicale (7 500 €)
74712	10 180,00	4 817,03	-	Plus d'emploi d'avenir
74718	646,00	2 187,48	8 121,00	Remboursement CAE prévu sur l'année 2017 : 676,72 € par mois (rbt 80 %) soit 8 121 €)
TOTAL	26 881,24	30 449,42	19 221,00	

Les évolutions à venir en matière de gestion des ressources humaines :

Impacts législatifs

- Le PPCR : le parcours professionnel, carrières et rémunération dont les premiers décrets sont parus en octobre 2016. Ce dispositif a pour objectif principal de revoir les échelles de rémunération des différentes catégories de la FPT en prenant en intégrant l'allongement des carrières issu des réformes de retraite notamment. Les avancements désormais s'effectuent uniquement au temps maximum et ne sont plus à la discrétion du maire.
- Fin de la mise en concordance des régimes de retraite : Alignement des cotisations retraites (cnacl) public/privé

Travail interne organisationnel :

- Révision des méthodes de travail : au sein du service espace vert notamment
- Révision des plannings périscolaires : mise en place à titre expérimental, d'ateliers sur la base du volontariat à destination des enfants pendant la pause méridienne.
- Assurance statutaire du personnel :

- La cotisation du groupement départemental a fortement augmenté en raison de la sinistralité en moyenne. La commune malgré une faible sinistralité est impactée : A compter de 2018, se maintenir dans le groupement par solidarité ou s'auto-assurer en économisant 30 000€.
- Les départs en retraite d'ici à 2020 : 6 départs
 - Service technique : 1 en 2018, 3 en 2019 et 1 en 2020
- Service périscolaire : 1 en 2019

Tableau des effectifs (personnel titulaire) :

GRADE	EMPLOI	CATEGORIE
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des services	DGS	A
Rédacteur Principal 2ème classe	Responsable de service	B
Rédacteur	Comptable	B
Adjoint Adm Principal 2eme classe	Assistant expert	C
Adjoint Adm Principal 2eme classe	Assistant expert	C
Adjoint Adm Principal 2eme classe	Agent d'accueil	C
Adjoint Adm Principal 2eme classe	Agent d'accueil	C
FILIERE SOCIALE		
ATSEM Principal 2ème classe	ATSEM	C
ATSEM Principal 2ème classe	ATSEM	C
ATSEM Principal 2ème classe	ATSEM	C
Adj Techn Terr Princ 2ème classe	ATSEM	C
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Agent technique polyvalent	B
Agent de Maîtrise Principal	Agent technique polyvalent	C
Agent de maîtrise	En charge de dossiers	C
Agent de maîtrise	Agent technique polyvalent	C
Agent de maîtrise	Agent technique polyvalent	C
Adj techn princ 1ère classe	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Terr princ 2ème classe	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Terr princ 2ème classe	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Terr princ 2ème classe	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Terr princ 2ème classe	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Territorial	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Territorial	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Territorial	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Terr princ 2ème classe	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Territorial	Agent technique polyvalent	C
Adj Techn Territorial	Agent technique polyvalent	C
FILIERE ANIMATION		
Adj Animation principal 2° classe	Responsable de service TAP/périsco	C
Adj Animation Territorial	Agent d'animation	C
Adj Animation Territorial	Agent d'animation	C
Adj Animation Territorial	Agent d'animation	C
Adj Animation Territorial	Agent d'animation	C

-

- **Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : réduction de 3.5% des crédits pour 2017**

Au regard de l'excédent découlant de l'exécution budgétaire du CCAS en 2016, il a été convenu de réduire le versement au budget du CCAS pour l'année 2017.

Compte tenu de la décision du Conseil municipal de réduire le montant de la minoration des repas pris dans les cantines des écoles publiques, la participation au profit de la Communauté de Communes est réduite.

b. Dépenses financières : baisse du remboursement du capital et des intérêts en 2016

- **Chapitre 66**

Pour rappel, le stock de dette au 31 décembre 2016 était de 3 509 721.36 euros.

La charge des intérêts de la dette passe de 116 000€ (budgétisée en 2016) à 113 000€ en 2017.

- **Chapitre 67 - Dépenses Exceptionnelles**

Les dépenses exceptionnelles prévoient chaque année des crédits nécessaires à l'exécution du programme de restauration des façades en centre bourg.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la création d'une provision pour risque dans le BP 2017, dans le cadre d'une affaire contentieuse opposant la commune aux consorts LEFLOCH, PILASTE suite à l'expropriation de terrains dans le secteur de l'Anglée en 1999.

Désormais, la partie adverse demande le versement d'un montant de 72 064.28€ au titre du surplus de la plus-value résultant de la valeur du terrain à ce jour et un préjudice de perte de jouissance de 11 610 €, soit 83 674.23€.

Le cabinet Cornet-Vincent-Ségurel, défenseur de la commune demande l'irrecevabilité de la requête des consorts MANIN LEFLOCH au regard du délai de prescription quadriennale largement dépassé et de fait sur l'absence de perte de jouissance du terrain, les consorts ne s'étant pas souciés de l'existence de ce terrain auparavant.

- **Chapitre 68 : Création d'une provision pour risques et charges :**

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un évènement survenue ou en cours.

Une provision pour risques répond à trois conditions de fonds cumulatives :

- Le risque doit être nettement précisé quant à son objet ;
- La réalisation du risque est encore incertaine, mais des évènements survenus ou en cours, la rendent probable ;
- L'échéance de la sortie de ressources ou le montant ne sont pas connus précisément, mais ils sont néanmoins évaluables avec une approximation suffisante.

Ainsi, une provision pour risque doit être constituée dans 2 cas :

- La charge ou le risque envisagé n'est pas certain mais probable ;
- La charge ou le risque envisagé est certain mais le montant exact, pour s'en libérer, n'est pas connu et/ou la date de réalisation est non précise.

Le droit commun s'appliquant pour cette affaire, il convient de passer une opération semi-budgétaire prévoyant les imputations suivantes :

Dépenses de fonctionnement	Recette de fonctionnement
678 – Charges except : 83 674.23 € (2)	7875 – reprises sur prov : 83 674.23 € (3)
6875 – Dotations aux prov : 83 674.23 € (1)	

En attendant le jugement du TGI, un mandat est réalisé au nom du Trésorier du montant de la provision (1). Puis, lorsque la condamnation est effective (si elle l'est), le versement est effectué en opération réelle en charges exceptionnelles (2), et la dotation aux provisions est neutralisée par un titre de recette au 7875 (3).

- **Chapitre 022 - Dépenses Imprévues**

La commune étant dans l'attente des décisions de la nouvelle communauté de communes concernant l'imputation des coûts des services communs aux communes, par le principe de prudence budgétaire, il convient d'inscrire 15 000 € en dépenses imprévues (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles).

1. Conditions de l'équilibre en fonctionnement : inscription d'un virement de 611 174.71 euros.

Le projet de budget de fonctionnement réel 2017 atteint 2 233 913.46 euros. Après intégration des amortissements, la section de fonctionnement est équilibrée à 3 078 088.17 euros.

L'équilibre budgétaire en fonctionnement, après intégration du résultat de l'exercice 2016 et des reports, est opéré par l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 611 174.71 euros (au compte 023).

<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	2 333 913,46	<i>Recettes réelles de fonctionneme</i>	2 698 056,23
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	133 000,00	<i>Recettes d'ordre</i>	72 200,00
<i>Déficit reporté</i>		<i>Excédent reporté</i>	307 831,94
<i>Transfert section investissement</i>	611 174,71		
<i>Dépenses totales</i>	3 078 088,17	<i>Recettes totales</i>	3 078 088,17
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	1 451 059,96	<i>Recettes réelles d'investissement</i>	888 658,95
<i>Dépenses d'ordre</i>	82 461,74	<i>Recettes d'ordre</i>	143 261,74
<i>Déficit reporté</i>	109 573,70	<i>Excédent reporté</i>	
		<i>Transfert de la section de fonctior</i>	611 174,71
		<i>Emprunt</i>	
<i>Dépenses totales</i>	1 643 095,40	<i>Recettes totales</i>	1 643 095,40

II. UN BUDGET D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE.

Le niveau des dépenses d'équipement pour le budget 2016 s'établit à 934 017.24€. Dans ce contexte budgétaire, c'est un programme d'investissement intermédiaire qui représente un montant de 322 euros par habitant et qui fait suite à deux années importantes en dépenses d'investissement avec notamment les dépenses de restauration de l'église Notre Dame.

Les subventions inscrites proviennent pour l'essentiel de nos partenaires (Etat, Région, Département) pour le financement des travaux de restauration de l'église.

Dépenses par chapitre	BP16+RAR	BP17+RAR	16/17	Volume
20 Immobilisations incorporelles (études)	40 747,62	28 956,00	-29%	- 11 791,62
204 Subventions d'équipements versées (Sydev)	68 675,00	128 221,00	87%	59 546,00
21 immobilisations corporelles	412 384,14	528 200,22	28%	115 816,08
23 Opérations	1 295 530,48	535 682,74	-59%	- 759 847,74
Total dépenses d'équipements	1 817 337,24	1 221 059,96	-33%	- 596 277,28
10 Dotations et fonds divers, réserves				-
16 Emprunts assimilés	243 000,00	230 000,00	-5%	- 13 000,00
26 Participations et créances rattachées				-
Total dépenses financières	243 000,00	230 000,00	-5%	- 13 000,00
Total dépenses réelles d'investissements	2 060 337,24	1 451 059,96	-30%	- 609 277,28
001 Déficit d'exécution reporté	545 999,70	109 573,70	-80%	- 436 426,00
TOTAL	2 606 336,94	1 560 633,66	-40%	- 1 045 703,28

Présentation des investissements inscrits pour 2017

La section de dépenses d'investissement sera en grande partie consacrée à l'exécution de la deuxième phase de l'opération n° 31 pour la revitalisation et le renforcement des fonctions de centralité du centre-bourg historique. Cette opération se décline en AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiement).

Il est présenté aux membres de la commission des finances l'ensemble du programme de revitalisation et de renforcement des fonctions de centralité du centre-bourg. Il est observé qu'au regard de la planification des travaux et de fait, de la sollicitation des acomptes de subventions qu'il serait souhaitable d'ouvrir une autorisation de programme – crédits de paiement (AP/CP). Cela afin d'éviter que la section d'investissement de l'année ne soit pas exécutée correctement. Il s'agit d'une possibilité permettant de déroger au principe d'annualité du Budget.

Dépenses	HT	Recettes	
Acquisition Maison AUCHE	72 000,00	FSIL	361 800,00
Acquisition ex agence CA	153 000,00	CCU-Département	125 000,00
Acquisition Maison Borget	50 000,00	Région-pacte ruralité	50 000,00
Désamiantage et démolition d'un groupe d'immeubles d'habitation	65 000,00	Réserve parlementaire	10 000,00
Mise aux normes des halles électrique	22 000,00	DETR - aménagt CA	
Travaux divers sur les Halles	19 000,00		
MO	25 000,00		
Aménagement de l'ancien CA - maison des asso et biblio	203 599,20		
Mise en éclairage de la place (SyDEV)	26 328,25		
Réaménagement des places publiques et sanitaires + MO	435 000,00		
Aménagement d'appartements dans l'ancienne mairie	65 000,00		
TOTAL	1 135 927,45		546 800,00

Proposition d'AP/CP :

Dépenses	TTC	2016	2017	2018	2019
Acquisition Maison AUCHE	72 000,00	72 000,00			
Acquisition ex agence CA	153 000,00	153 000,00			
Acquisition Maison Borget	50 000,00	-	50 000,00		
Désamiantage et démolition d'un groupe d'immeubles d'habitation	78 000,00		78 000,00		
Mise aux normes des halles électrique	26 400,00		13 200,00	13 200,00	
Travaux divers sur les Halles	22 800,00		11 400,00	11 400,00	
MO	30 000,00		15 000,00	15 000,00	
Aménagement de l'ancien CA - maison des asso et biblio	244 499,00		4 499,00	-	240 000,00
Mise en éclairage de la place (SyDEV)	26 328,25		26 328,25		
Réaménagement des places publiques et	522 000,00		261 000,00	261 000,00	
Aménagement d'appartements dans l'ancienne	78 000,00		39 000,00	39 000,00	
TOTAL	1 303 027,25	225 000,00	498 427,25	339 600,00	240 000,00

En dépense d'investissement, le budget intègre les reports pour un montant de 313 664.30 € (328 048.19€ euros en 2016), et propose une inscription nouvelle de 1 329 431.10 € (1 442 423.21euros en 2016), répartis selon le tableau ci-dessous.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Art.	Opér.	Nature de la dépense	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	TOTAUX
001		Déficit reporté		109 573,70	109 573,70
040		Amortissements subventions		2 200,00	2 200,00
041		Récupération avances forfaitaires		5 271,34	5 271,34
041		Intégration études		4 990,40	4 990,40
1641	HO	Remboursement capital dette		230 000,00	230 000,00
2031	HO	Etude "aménagement route de Nantes"	12 480,00	-	12 480,00
2031	HO	Etudes réaménagement salle polyvalente	2 316,00	-	2 316,00
2031	HO	Etude SPL Maison du Magny		5 040,00	5 040,00
2031	HO	Diag Piscine		4 920,00	4 920,00
2031	HO	Etude SPL Piscine		4 200,00	4 200,00
2031	31	Etude SPL Ex Agence du CA		4 200,00	4 200,00
2031	31	Diagnostic énergétique ex CA/SyDEV		299,00	299,00
204172	HO	Remise à niveau SYDEV	1 269,00	5 000,00	6 269,00
204172	HO	Eclairage de la statue Clemenceau		3 500,00	3 500,00
204172	HO	Effacement de réseaux rue du bon Bouillon et Chigné		91 156,00	91 156,00
204172	HO	Effacement de réseaux rue Gandemer		2 300,00	2 300,00
204172	HO	Mise aux normes éclairage stade Rousseau		22 000,00	22 000,00
204172	HO	Prises guirlandes ronds-points		2 996,00	2 996,00
20422	HO	Participation éco-pass		6 000,00	6 000,00
2111	HO	Achat de foncier	7 866,50	10 000,00	17 866,50
21312	HO	Programme DETR 2017 ouvertures écoles	-	20 000,00	20 000,00
21311	HO	Programme DETR 2016 crépissage mairie		60 000,00	60 000,00
2135	HO	Travaux de piscine-système de filtration		10 000,00	10 000,00
2182	HO	Acquisition d'un tracto-pelle		74 000,00	74 000,00
2135/2158	HO	Travaux ST/ suite à incendie	24 463,87	37 000,00	61 463,87
2135	HO	Bâtiments	13 988,84	30 000,00	43 988,84
2135	HO	Création de graffs sur poste EDF		1 000,00	1 000,00
21312	HO	Portails des écoles		10 000,00	10 000,00
2135	HO	Travaux en régie		70 000,00	70 000,00
2151	30	Voirie 2016	31 731,54	-	31 731,54
2151	30	Voirie 2017	-	89 000,00	89 000,00
		Aménagement randonnées pistes cyclables	-	-	-
2135	HO	DETR 2016 - ouvertures écoles	13 089,89	-	13 089,89
2152	30	Panneaux de signalisation	-	4 000,00	4 000,00
21312	HO	Modification alarme - école élémentaire		1 090,00	1 090,00

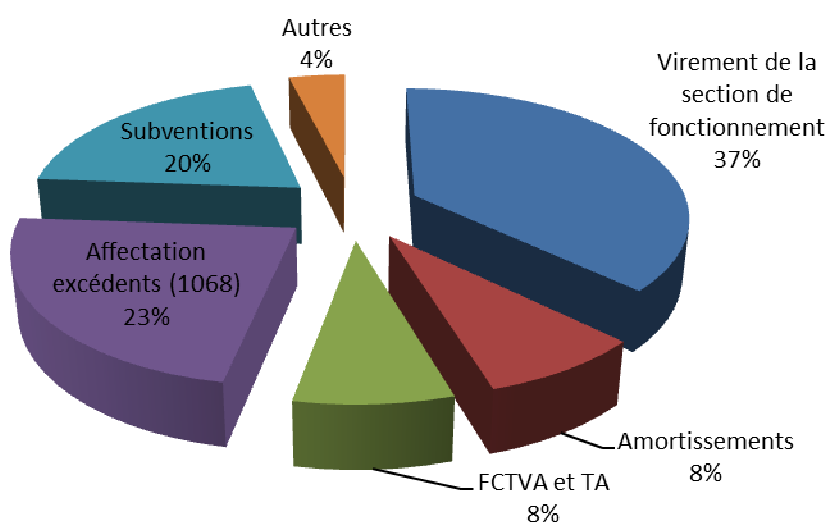
2116	HO	Extension du cimetière (clôture)	11 719,60	-	11 719,60
2116	HO	Restauration du calvaire - cimetière-ossuaire-médallions	-	1 000,00	1 000,00
21312	HO	Mise aux normes électriques école élémentaire	-	20 000,00	20 000,00
21568	HO	Alarmes incendie	-	2 000,00	2 000,00
21578	HO	Déco de Noël	-	1 000,00	1 000,00
2183/2184	HO	Matériels divers école maternelle	-	4 000,00	4 000,00
2183	HO	Matériels mairie	-	2 000,00	2 000,00
2188	HO	Matériels divers (salles municipales)	-	2 000,00	2 000,00
2183	HO	Ecole primaire	-	3 000,00	3 000,00
2158	HO	Robots de tonte	8 341,40	-	8 341,40
2152	HO	Mobilier urbain	-	6 705,00	6 705,00
2152	HO	Acquisition de tables historiques - Clemenceau	-	15 100,00	15 100,00
2135/2313	31	Revitalisation centre-bourg MO, acquisition, travaux mise en lumière	160 000,00	333 928,25	493 928,25
2158	HO	Matériels techniques et sportifs	1 142,17	6 961,41	8 103,58
2031	27	Etude aménagement intérieure église et ossuaire	-	12 000,00	12 000,00
2313	27	Restauration église Notre Dame (MO et travaux)	25 255,49	-	25 255,49
			313 664,30	1 329 431,10	1 643 095,40

La structure de financement des investissements est explicitée dans le tableau suivant :

Ressources	
Virement de la section de fonctionnement	611 174,71
Amortissements	133 000,00
FCTVA et TA	127 500,00
Affectation excédents (1068)	380 000,00
Subventions	327 148,95
Autres	64 261,74
	1 643 085,40

Dans les conditions d'équilibre proposées, la structure de financement des investissements est largement dominée par les ressources propres, le recours à l'emprunt n'étant pas inscrit en 2017.

Financement des investissements en 2017



Sans recours à l'emprunt cette année, Il en résulte un endettement net prévisionnel de fin d'exercice de -230 000 euros, portant le stock de dette de fin d'exercice 2017 à 3 271 458.11 euros, et la capacité de désendettement de la ville à 6.6 années, si l'épargne brute est maintenue au niveau de 2016 (ce ratio ne doit pas dépasser 7 ans).

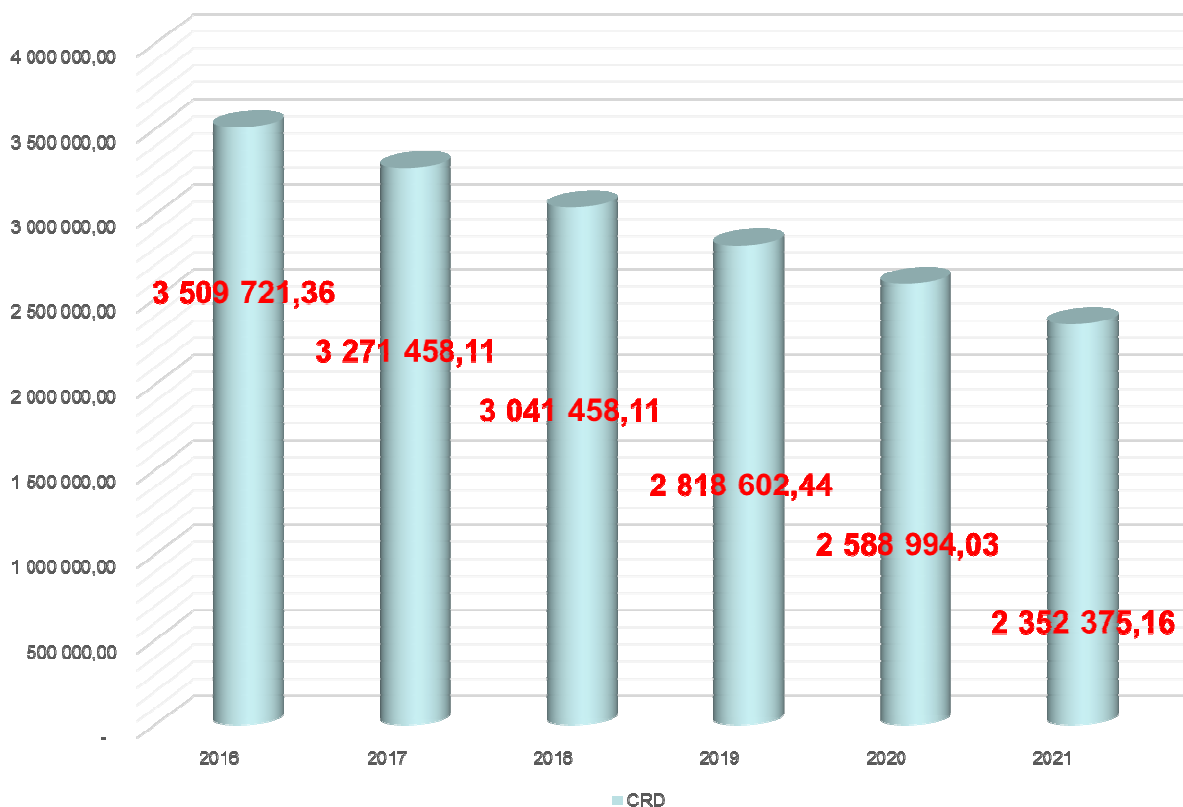
Détail de l'annuité de la dette (capital et intérêts) pour 2017 par contrat en cours :

PREVISION DES EMPRUNTS
BUDGET 2017

BUDGET PRINCIPAL

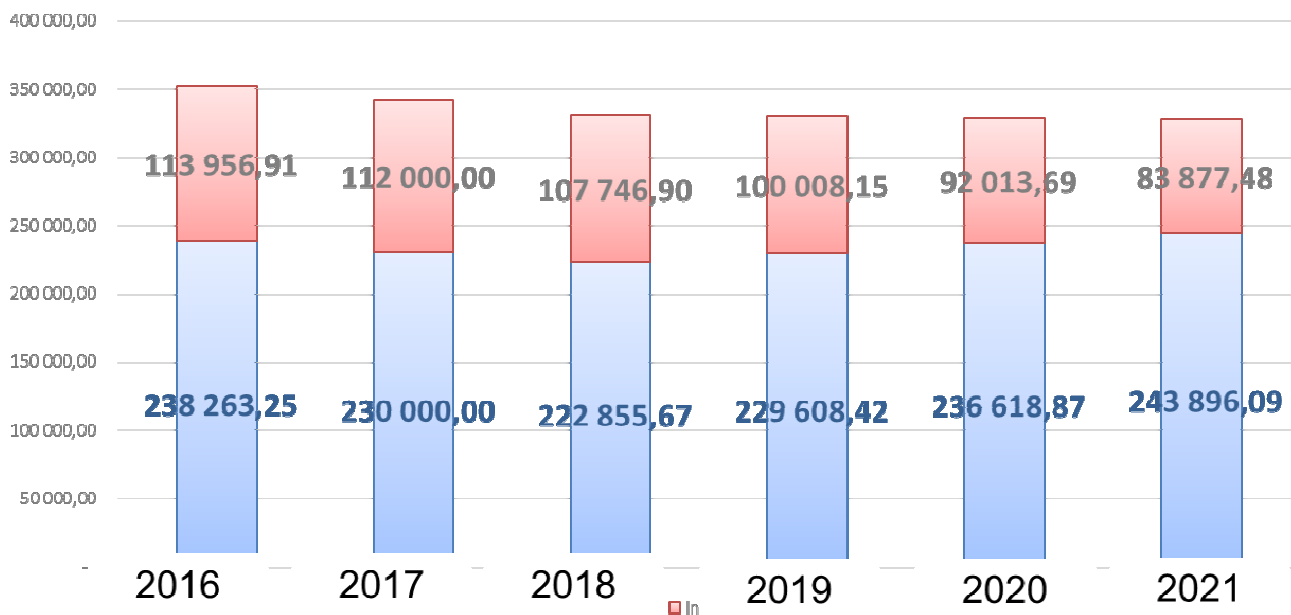
DEBUT DU PRÊT	FIN DU PRÊT	EMPRUNT		DUREE	DEVISE	TAUX	MONTANT EMPRUNTE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/16	ECHANCES 2017			
		CONTRAT	LIBELLE						DATE	CAPITAL 1641 (DJ)	INTERETS 66111 (DF)	TOTAL
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL												
2007	01/10/2037	M PH98557EUR	REFINANCEMENT CONTRATS DEXIA (Budgets Commune, Assainissement, Vallées et Coteaux du Mayagny)	31ans	EUROS	EURIBOR 2 MOIS	2 862 765,60 €	14 363 944,48 €	01/10/2017	107 773,91	57 962,51	165 736,42
									TOTAL	107 773,91	57 962,51	165 736,42
2012	01/01/2021	M ON278079EUR	REFINANCEMENT PRÊT M PH2438CHF TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE 2006	8 ans et 6 mois	EUROS	FIXE 2,07%	145 629,65 €	76 007,49 €	01/04/2017	4 30,99	371,14	4 682,13
									01/07/2017	4 333,30	348,83	4 682,13
									01/10/2017	4 355,72	326,41	4 682,13
									TOTAL	17 288,80	1 439,72	18 728,52
CAISSE D'EPARGNE												
2004	25/07/2034	0494846	FINAN.TX DE RESTR.P.L CLEMENCEAU	30 ans	EUROS	MULTI PERIODES/FIXE	330 960,00 €	232 454,98 €	25/01/2017	2 396,04	198,68	4 377,72
									25/04/2017	2 416,47	196,25	4 377,72
									25/07/2017	2 437,07	194,05	4 377,72
									25/10/2017	2 457,84	191,88	4 377,72
									TOTAL	9 707,42	7 803,46	17 510,88
2009	25/06/2024	7420046	RUE G. CLEMENCEAU + COTEAU VERT (2eme phase)	15 ans	EUROS	MULTI PERIODES/FIXE	381 949,00 €	221 507,82 €	25/03/2017	6 351,13	2 253,84	8 604,97
									25/06/2017	6 445,75	2 189,22	8 604,97
									25/09/2017	6 481,03	2 123,94	8 604,97
									25/12/2017	6 546,98	2 057,99	8 604,97
									TOTAL	25 794,89	8 624,99	34 419,88
2011	25/09/2031	8020391	FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2011	20 ans	EUROS	MULTI PERIODES/FIXE	400 000,00 €	3 9 569,93 €	25/03/2017	4 897,09	2 770,36	6 905,45
									25/06/2017	4 232,87	2 672,78	6 905,45
									25/09/2017	4 268,54	2 636,91	6 905,45
									25/12/2017	4 304,71	2 600,74	6 905,45
									TOTAL	17 003,01	10 618,79	27 621,80
LA BANQUE POSTALE (CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL)												
203	01/07/2028	M ON279565EUR	REAMENAGEMENT PLACÉES HALLES	15 ans	EUROS	FIXE 3,93%	200 000,00 €	66 028,05 €	01/01/2017	2 796,46	163,23	4 427,69
									01/04/2017	2 823,94	160,75	4 427,69
									01/07/2017	2 851,68	157,60	4 427,69
									01/10/2017	2 879,70	154,79	4 427,69
									TOTAL	11 351,78	6 358,98	13 283,07
206	01/02/2037	M ON51662EUR	REHABILITATION CENTRE BOURG	20 ans	EUROS	FIXE 1,43%	380 000,00 €	380 000,00 €	01/04/2017	4 086,13	1 588,50	5 674,63
									01/07/2017	4 101,35	1 400,28	5 501,63
									01/10/2017	4 116,63	1 385,00	5 501,63
									TOTAL	12 304,11	4 373,78	16 677,89
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS												
204	01/08/2044	503463	RESTAURATION EGLISE NOTRE-DAME	30 ans	EUROS	TAUX LIVRETA +1%	500 000,00 €	482 756,82 €	01/02/2017	8 620,69	4 205,82	12 826,51
									01/08/2017	8 620,69	4 250,00	12 870,69
									TOTAL	17 241,38	8 455,82	25 697,20
205	01/03/2046	5 01166	RESTAURATION EGLISE NOTRE-DAME	30 ans	EUROS	TAUX LIVRETA +1%	200 000,00 €	194 999,99 €	01/03/2017	1 666,67	847,58	2 514,25
									01/06/2017	1 666,67	840,34	2 507,01
									01/09/2017	1 666,67	833,09	2 499,76
									01/12/2017	1 666,67	825,85	2 492,52
									TOTAL	6 666,68	3 346,86	10 013,54
TOTAL GENERAL									225 131,98 €	108 984,91 €	329 689,20 €	
									230 000,00 €	112 000,00 €	342 000,00 €	
									MONTANTS A INSCRIRE AU BP 2017			

Projection de l'évolution de la dette :



Sans recours à l'emprunt d'ici 2021, l'endettement de la commune au 1^{er} janvier aura diminué d'un peu plus de 1 million d'euros.

Titre du graphique



Les annuités baissent en 2016 et 2017 puis stagne jusqu'en 2021.

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi opéré par :

- l'inscription de **380 000.00 euros d'excédent capitalisé (compte 1068)** en section d'investissement
- l'inscription d'un versement de la section de Fonctionnement de **580 469.71€ (521 340,92 euros en 2016) (compte 023)**.

EN CONCLUSION, le Conseil municipal est appelé à :

Se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2017, proposé à pression fiscale constante.

PROJET

Délibération du Conseil municipal du 12 avril 2017

Affaire n°

OBJET : Budget Primitif 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la nomenclature M14,

Vu le débat de la commission des finances du 15 mars 2017 portant sur les résultats 2015 et leur l'analyse,

Vu le débat de la commission des finances du 29 mars 2017 portant sur la proposition de budget primitif 2017,

ARTICLE UNIQUE : Vote le Budget Primitif de l'exercice 2017 par chapitre à hauteur de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 643 095,40 euros en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 3 078 088.17 euros en dépenses et en recettes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Joseph MARTIN